

Demande déposée le 29/04/2024	
Par :	Monsieur LE BRAS THIERRY
Demeurant à :	17 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	17 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AK 330, 214 AK 461
Nature des Travaux :	Clôture

N° DP 063 214 24 G0070

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 29/04/2024 par Monsieur LE BRAS THIERRY,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réalisation d'une clôture ;
- sur un terrain situé 17 RUE DU LOT à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021.

Vu l'affichage en mairie, le 06/05/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu l'avis Favorable tacite de Direction Régionale des Affaires Culturelles - Archéologie Préventive en date du 14/06/2024,

ARRETE

Article unique : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 26/6/2024

Le Maire,



par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.